

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 504 fixant la date et la durée des vacances Scolaires.

n° 504

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

26 juin 1943

Numéro JO

n° 13 du 30/07/1943

Date du numéro

30 juillet 1943

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par Décret du 18 Juin 1844, Vu l'Arrêté du 22 Mars 1938, portant réglementation des congés annuels de l'Enseignement Public,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Les grandes vacances scolaires commenceront le jeudi 1er juillet 1943 et se termineront le jeudi 30 Septembre 1943.

#### Art. 2

— La rentrée des classes pour l'année scolaire 1943-1944 aura lieu le vendredi 1er Octobre 1943.

R.  
**SALLER**